

Le ministre a ajouté que cette aide sera accordée, dans le cadre du Programme d'expansion des marchés d'exportation, aux sociétés, associations commerciales dûment constituées ou aux groupes de sociétés qui désirent participer à des foires commerciales qui n'entrent pas dans le cadre du programme existant.

L'apport du ministère sera normalement de 50 p. 100 des coûts admissibles. Si une société réussit à obtenir des contrats d'exportation selon les termes définis dans la demande d'aide, la contribution du ministère sera remboursable à raison de 1 p. 100 des ventes dans la région en question, au cours d'une période pouvant atteindre trois ans, et ce, jusqu'au remboursement complet.

Le remboursement ne sera pas exigé si une société ne réussit pas à obtenir les contrats d'exportation tels que définis dans la demande.

POPULATION ET LANGUE PARLÉE

D'après le recensement de 1971, 21,568,311 personnes demeuraient au Canada le 1er juin dernier, ce qui représente une augmentation de 7.8% par rapport au recensement de 1966. Environ la moitié, soit 47.8%, de cet accroissement démographique s'est produite en Ontario; la Colombie-Britannique comptait pour 20.9%, le Québec pour 15.9% et l'Alberta pour 10.6% de cette progression.

Bien que la population canadienne ait augmenté de façon continue, le taux national de croissance a marqué une tendance à la baisse au cours des 20 dernières années. Ce taux qui était de 14.8% entre les recensements de 1951 et de 1956, est tombé à 13.4% entre 1956 et 1961 et à 9.7% entre 1961 et 1966.

Avec les résultats du recensement de 1971 comme points de repère et prenant en considération les naissances, les décès, le nombre d'immigrants et le nombre estimatif d'émigrés depuis le recensement, la population du Canada à midi, le 21 avril 1972, a été estimée à 21,815,978 habitants.

LANGUE PARLÉE

Toujours d'après le recensement de 1971, l'anglais était la première langue parlée et encore comprise par 60.2% de la population du Canada. Au recensement de 1961, cette proportion s'établissait à 58.5%. Les habitants dont la langue maternelle est le français ont vu leur nombre passer de 28.1% à 26.9%; ceux qui avaient une autre langue maternelle ont aussi diminué en nombre, soit de 13.5% en 1961 à 13.0% en 1971.

L'Alberta a enregistré les plus forts gains quant à l'anglais comme langue maternelle (de 72.2% à 77.6%); la Nouvelle-Écosse, les plus faibles (de

92.3% à 93.0%). L'Ontario (77.5%) n'a marqué aucun changement; au Québec, il y a eu diminution de 13.3% à 13.1%.

Le pourcentage d'habitants dont la langue maternelle est le français a décliné dans toutes les provinces, sauf en Colombie-Britannique où il s'est produit une faible hausse (de 1.6% à 1.7%) et à Terre-Neuve où la situation est demeurée inchangée (0.7%). Les diminutions ont été très peu prononcées au Québec (de 81.2% à 80.7%) et au Nouveau-Brunswick (de 35.2% à 34.0%).

Entre 1961 et 1971, de fortes baisses ont été enregistrées dans les Prairies pour ce qui est des "autres" langues maternelles: au Manitoba, le pourcentage est passé de 30.0% à 26.8%, en Saskatchewan de 27.1% à 22.5% et en Alberta de 24.6% à 19.5%.

NOUVEAU MARCHÉ POUR LE BOIS CANADIEN?

Selon le ministère de l'Industrie et du Commerce, la rationalisation des règlements de construction actuellement en cours au Japon pourrait ouvrir la voie à l'adoption prochaine des méthodes canadiennes de construction en bois de charpente et fournir un très intéressant débouché pour le bois et le contre-plaqué de construction d'origine canadienne.

Lors d'une conférence de presse donnée en présence de quatre spécialistes japonais en construction domiciliaire qui ont fait une visite de deux jours à Ottawa, M. Howard secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce, a signalé que les membres de la mission étaient impressionnés par le haut degré d'uniformisation des matériaux de construction en bois au Canada et par le fait qu'on n'utilise ordinairement que quatre dimensions de bois dans la charpente des habitations. Cette pratique offre un contraste frappant avec celle que l'on retrouve dans l'industrie japonaise du bâtiment, où l'on utilise une multitude de dimensions de bois de construction.

"L'adoption des méthodes de construction des maisons à ossature de bois, des codes et normes du bâtiment utilisés au Canada pourrait modifier de façon importante l'aspect des importations japonaises de bois de construction, spécialement avec l'apparition de très grosses entreprises de construction industrialisées. Compte tenu de ces conditions, la demande de bois de construction canadien conforme à nos normes pourrait augmenter considérablement dans les années à venir," a déclaré M. Howard.

Le Canada a exporté l'an dernier pour environ 39 millions de dollars de bois de construction au Japon, et ce pays constitue présentement notre deuxième plus important marché de bois.